



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL Séance du 17 mars 2022

Date de la convocation : 10 mars 2022
Nombre de membres : 245
En exercice : 239
Présents : 102
Nombre de délégués ayant donné procuration : 36

Le jeudi 17 mars 2022 à 14h30,
Les membres du Comité Syndical,
légalement convoqués,
se sont réunis à Labège,
sous la présidence de Thierry SUAUD,

Délibération n°CS202221 : Mise en place d'un Comité Social Territorial (CST) au SDEHG

Nomenclature : 4.4.1 Délibérations et actes à caractère réglementaire concernant les instances paritaires

PRÉSENTS

- M. AKA Alain
- M. ALENÇON Alain
- M. ALMERO Jean-Jacques
- M. ALVADO Régis
- Mme ARMENGAUD Roseline
- M. ASTOR Jean-Louis
- M. AUJOLAT Michel
- M. AURY Jean-Pierre
- M. BAR Frédéric
- M. BARBREAU Robert
- M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
- M. BASELGA Michel
- M. BEZIAT Denis
- M. BODOT Bernard
- M. BONNET Bernard
- M. BOTTAREL Didier
- M. BOUDON Gérard
- M. BOUÉ Pierre-Louis
- Mme BOULAY Dominique
- M. BRACHET Philippe
- M. BRANA Jean-Pierre
- M. BRESSAND Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CARBONELL Michel
- M. CASSAGNE Robert
- M. CAZARRE Max
- M. CAZELLES Jean-Pierre
- M. CHARTIER Patrick
- M. COLLA Serge
- M. COSTES Philippe
- M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELHON Jacques
- M. DELPECH Gérard
- M. DEODATO Jean-Paul
- M. DESBONNET Guy
- M. DESSEAUX Jean-Pierre
- Mme DOITTAU Véronique
- M. DUCASSE Bernard
- M. DUCOMTE Alain
- M. DUPEYRON Michel
- Mme EMBRY Marie
- M. ESPIE Jean-Claude
- M. FABRE Christian
- M. FABRIS Marcel
- M. FERNANDEZ Marc
- M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALINON Jérôme
- Mme GALY Brigitte
- Mme GENNARO SAINT Christine
- Mme GIBERT Janine
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GRIMAUD Robert
- M. GUILLERMIN Thierry
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. LAGORCE Patrice
- M. LASSERRE Serge
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LAVIGNE Gérard
- M. LECOURT Bruno
- M. LEFRANC Gérard
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LIONNET Marc
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MARCHAND René
- Mme MEIFFREN Isabelle
- M. MENGAUD Marc
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- M. MILHAU Claude
- Mme MOURGUE Josiane
- M. PARRO Fabrice
- Mme PEIRO Marielle
- M. PEYRAS Henri

- M. PILON Alain
- M. PONS Quentin
- M. PORTES Thierry
- M. PUYDEBOIS Yves
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RASPEAU Raoul
- M. RIBEYRON Franck
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. ROUJEAN Edgard
- M. ROUSSEL Jean

- Mme RUSSO Ida
- M. SANS Pierre
- M. SARRALIE Claude
- M. SAURA Olivier
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SERRE François
- M. SOMBRIS Yves
- M. SUAUD Thierry
- M. VERGNES Claude
- M. VIGUIER Gilles
- M. WASTJER Michel

PROCURATIONS

- M. ALCAIDE Manuel
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BICO Carlos
- M. BLOYET Anthony
- M. BORHOVEN Davy
- M. BOUBE Patrick
- M. CAMART Joël
- M. CASTERA Didier
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DURANDET Patrick
- M. ESPIC Bruno
- M. FAURE Jacques
- Mme FERRERI Arlette
- Mme ICARD Evelyne
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAFFONT Didier
- M. LASSERRE Alain
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MARTY Francis
- Mme MAURIN Nadine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- M. MORO Sébastien
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RODRIGUES Patrice
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SOULIÉ Laurent
- M. STURMEL Philippe
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VINCENT Pierre

- à DUCASSE Bernard
- à RIBEYRON Franck
- à ROBERT Didier
- à CAZARRE Max
- à FERNANDEZ Marc
- à BEZIAT Denis
- à GIBERT Janine
- à SCHWENZFEIER Christian
- à RIVAL Patrice
- à BRESSAND Philippe
- à FUSEAU Philippe
- à FUSEAU Philippe
- à ROUSSEL Jean
- à BARBREAU Robert
- à BEZIAT Denis
- à PEIRO Marielle
- à SUAUD Thierry
- à RASPEAU Raoul
- à SARRALIE Claude
- à LYORET Sandrine
- à MEIFFREN Isabelle
- à RIVAL Patrice
- à PUYDEBOIS Yves
- à GENNARO SAINT Christine
- à COSTES Philippe
- à BOUE Pierre-Louis
- à GIBERT Janine
- à SARRALIE Claude
- à LYORET Sandrine
- à BAR Frédéric
- à SUAUD Thierry
- à AURY Jean-Pierre
- à RASPEAU Raoul
- à DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
- à GINER Corinne
- à ESPIE Jean-Claude

ABSENTS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
- M. AGOSTI Dominique
- M. ALCAIDE Manuel
- Mme ALLAL Fella
- Mme AMPOULANGE Françoise
- Mme ARRIBAGÉ Laurence
- M. ARSAC Olivier
- M. AUGÉ Dimitri
- M. BAQUIER Jacques
- M. BEDIEE Jean Sébastien
- M. BERGON Christian
- M. BERLUTEAU Xavier
- M. BERRI Djamel
- M. BICO Carlos
- M. BLOYET Anthony
- M. BORHOVEN Davy

- M. BOUBE Patrick
- M. BOUCHE Jean-Paul
- M. BOUREAU Pascal
- Mme BOUZAIDA Maroua
- M. BOYER Maxime
- M. BRIAND Sacha
- M. BRONDINO Georges
- M. CALMETTES Francis
- M. CAMART Joël
- M. CAPARROS Pierre
- M. CASTERA Didier
- M. CASTEX Frédéric
- M. CHOLLET François
- M. COGNARD Gaëtan
- M. COMELERANT Guy
- M. CORBARIEU Thierry

- Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
- M. DA SILVA Manuel
- M. DAVEZAC Gilles
- M. DE PINS-LOZE Etienne
- M. DEJEAN Serge
- Mme DELMOND Ghislaine
- M. DELPECH Patrick
- Mme DUFFORT PIQUES Régine
- Mme DUFRAISSE Cécile
- M. DUHAMEL Thierry
- M. DUMOULIN Jean-Marc
- M. DUNAL Jonhny
- M. DURAND Cédric
- M. DURAND Christophe
- M. DURANDET Patrick
- M. ESNAULT Emilion
- M. ESPIC Bruno
- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. FAURE Jacques
- Mme FERRERI Arlette
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FRECHOU Jean-Claude
- Mme FRITIERE Martine
- M. GALAUP Didier
- M. GARCIA Damien
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GASPARD Joseph
- M. GASQUET Etienne
- M. GAUTHIER Jean
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. HAJIJE Samir
- M. HERBAUT Patrick
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme ICARD Evelyne
- Mme JACQUET-VOLLEAU Valérie
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAFFONT Didier
- M. LAHIANI Djillali
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Alain
- M. LASSERRE Marc
- M. LATTES Jean-Michel
- M. LE NÉVANEN Cédrick
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEGRIS Jérôme
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LOURME Etienne
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- M. MARTY Francis
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- Mme MICHAUD Elisabeth
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. MORO Sébastien
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- M. NOMDEDEU Raymond
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PAQUELET Pascal
- M. PARRE Frédéric
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAVAN René
- M. PAYAN Miguel
- Mme PHARAMOND Julie
- M. PLICQUE Patrick
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. RIQUET Clément
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUGE-GANEFF Gimer
- Mme ROURE Marie-Hélène
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SENTOUS Thierry
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VIDAL Alain
- M. VINCENT Pierre
- M. VINCINI Sébastien
- M. ZARAGOZA Antoine

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur RIVAL Patrice est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 32-1, 33 et 33-1,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 4, 5, 6, 31 et 90

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 7 mars 2022,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de :

- 63 agents, 33 femmes - 30 hommes
- soit 52,38 % de femmes
- soit 47,62 % d'hommes

Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le Comité Syndical du SDEHG est consulté au titre de sa compétence pour déterminer la mise en place du Comité Social Territorial (CST) au SDEHG et sa composition.

Le Comité Social Territorial (CST) est compétent notamment sur les questions relatives :

- à l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations
- à l'accessibilité des services et à la qualité des services rendus
- aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines
- aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels
- aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et à la lutte contre les discriminations
- aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire, d'action sociale, et aux aides à la protection sociale complémentaire
- à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail.
- aux autres questions prévues par décret en Conseil d'Etat
publiques territoriales et non uniquement les fonctionnaires. Sont donc également concernés les agents contractuels de droit public ainsi que les agents contractuels de droit privé (emplois d'avenir, apprentis...).

Le Comité Social Technique est composé de :

- représentants du personnel élus pour 4 ans,
- représentants de la collectivité désignés par l'Autorité Territoriale pour la durée du mandat.

Le nombre de représentants titulaires du personnel pour le Comité Social Territorial est fixé en fonction des effectifs. Lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 50 agents et inférieur à 200 agents, le nombre peut varier de 3 à 5 représentants titulaires du personnel.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

Article 1 : De fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 5, et en nombre égal de représentants suppléants,

Article 2 : De valider le paritarisme numérique du Comité Social Territorial, en fixant un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la collectivité. Ce nombre est fixé à 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants pour chaque collègue.

Article 3 : De valider le recueil par le Comité Social Territorial de l'avis des représentants de l'établissement.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président


Henry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

Résultat du vote :

Pour	138
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>